

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 11 avril 2024

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 39 + 16 Pouvoirs
suppléants : 2

Secrétaire de séance : Mme A. LEIPP

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRÉSENTS : MM. T. SPACH, J.-M. ERTZ - Suppléant -, P. MICHEL, S. FATH, F. STAATH, D. ETTER, M. GANGLOFF, E. WAGNER, D. FOLLENIUS, R. MULLER - Suppléant -, H. DOEPPEN, Mme E. BECK, MM. J.-M. FISCHBACH, J.-M. KRENER, Mme E. SCHLEWITZ, MM. C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, Mme A. LEIPP, M. J. M. HOERTH, Mme C. DURMEYER-ROESS, MM. T. SCHINI, R. MULLER, C. FAUTH, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, J.-L. RINIE, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, Mme F. BOURJAT, MM. J.-C. BERRON, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes L. JOST-LIENHARD, D. HAMM - Pouvoir à M. D. ETTER -, A. CHABERT - Pouvoir à M. P. GANGLOFF -, Mme L. MEHL - Pouvoir à M. F. STAATH -, MM. M. MEYER - Pouvoir à M. S. FATH -, F. ENSMINGER - Pouvoir à M. P. MICHEL, Mme C. KISTER - Pouvoir à M. Y. RUDIO -, M. G. REUTENAUER, Mmes C. MUNSCH - Pouvoir à Mme E. BECK -, S. FISCHBACH - Pouvoir à M. J.-M. KRENER -, MM. S. FERTIG - Pouvoir à M. D. BURRUS -, G. HALTER - Pouvoir à M. A. DANNER -, Y. KLEIN, H. STEGNER - Pouvoir à M. T. SCHINI -, D. HOLZSCHERER - Pouvoir à M. E. WAGNER -, F. DE FIGUEIREDO - Pouvoir à M. A. SPAEDIG -, R. LETSCHER - Pouvoir à M. J.-C. BERRON -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. J.-M. REICHHART -.

Délibération n°8 : Vente d'un terrain dans le Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller

Rapporteur : M. A. DANNER

Vu le Permis d'Aménager n°067 222 22 R0001 délivré par le Maire d'Ingwiller le 25 mai 2022,

Vu les délibérations n°11 du Conseil communautaire du 19 mai 2022 et n°9 du Conseil communautaire du 26 janvier 2023,

Vu le formulaire de réservation signé par la SCI KONUK IMMOBILIER le 10 avril 2024 pour un terrain de 29 ares et le versement d'un dépôt de garantie de 22 910 € représentant 20 % du prix de vente HT du terrain,

Vu l'avis favorable du Groupe de Travail « Développement économique »,

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** de VENDRE**, dans le Parc Intercommunal d'Activité d'Ingwiller, à la SCI KONUK IMMOBILIER un terrain de 29 ares au prix de 3 950 € H.T. / are (4 667,35 € TVA sur marge comprise / are) soit **114 550 € H.T** (135 353,15 € TVA sur marge comprise) ;

*** de PRÉCISER** qu'à ces prix de vente se rajouteront l'ensemble des frais de géomètre (procès-verbal de division parcellaire, procès-verbal d'arpentage, abornement, utilisation du Livre foncier informatique, publication au portail Géofoncier) avancés par la Communauté de Communes ;

*** de CHARGER** le notaire choisi par l'acquéreur du règlement des ventes ;

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Anastasie LEIPP
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président